



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion du 22 février 2023

Délibération PNMM_cdg_2023_02_approbation rapport activité 2022_

Approbation du rapport d'activité 2022 du Parc naturel marin de Mayotte

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le décret n°2021-1379 du 21 octobre 2021 modifiant le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/SGAR/546 du 30 mai 2022 portant composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées n°2016-07 du 24 février 2016 portant approbation du règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 du 18 juin 2020 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte approuvé par le Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 10 juillet 2013,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le rapport d'activité 2022 du Parc naturel marin de Mayotte est adopté.

Article 2 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin de Mayotte

M. Abdou DAHALANI





RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

SOMMAIRE

P. 3

Préambule: le mot du président

P. 4

Les actions phares en 2022

P. 6

La vie du Parc en 2022

P. 10

Les actions du Parc en 2022

Orientation 1	Pôle d'excellence	P. 10
Orientation 2	Qualité de l'eau	P. 14
Orientation 3	Pêche durable	P. 16
Orientation 4	Tourisme et loisirs durables	P. 18
Orientation 5	Activités traditionnelles et patrimoine culturel	P. 19
Orientation 6	Protection du patrimoine naturel	P. 20
Orientation 7	Bonne gouvernance	P. 24

P. 26

Annexes

PRÉAMBULE



Le Parc naturel marin de Mayotte a été créé le 18 janvier 2010. Il englobe l'ensemble du lagon, des eaux territoriales et de la zone économique exclusive de Mayotte, soit près de 69 000 km².

Porteur d'une vision à long terme de la protection de la biodiversité et du développement durable, l'action du Parc est guidée sur 15 ans, par les orientations de son plan de gestion.

Dans un département en évolution très rapide, dans un contexte de réchauffement climatique global, d'érosion générale de la biodiversité et d'affaiblissement inattendu de l'île, la mise en œuvre du plan de gestion du Parc à court terme est adaptée par des plans d'action annuels réalisés par une équipe technique d'une trentaine d'agents de l'Office français de la biodiversité sous l'autorité du Conseil de gestion du Parc.

Composé d'acteurs locaux, le Conseil de gestion assure la gouvernance du Parc depuis sa création. Il a construit puis adopté en 2012 le plan de gestion et il valide les plans d'action annuels puis les rapports d'activité. Véritable parlement de la mer, il peut proposer à l'Etat les mesures réglementaires ou techniques qui lui paraissent adaptées à une bonne gestion de l'espace maritime mahorais. Lieu de débat entre professionnels de la mer, associations, représentants de l'administration, élus locaux, scientifiques il émet des avis, par

délégation du conseil d'administration de l'OFB, sur les projets susceptibles d'impacter le milieu marin et sur les grands schémas d'aménagement de Mayotte et de l'océan Indien.

L'année 2022 a été rythmée pour l'équipe technique par la synthèse des connaissances acquises par le Parc depuis une quinzaine d'années en matière d'état et d'évolution des écosystèmes et des pressions. Les membres du conseil de gestion, les chargés de mission du Parc et nos partenaires ont pu ensuite mettre à jour la carte des vocations en mode participatif et réfléchir aux stratégies nécessaires face à l'augmentation des enjeux d'un lagon qui reste dans un état exceptionnel malgré des pressions, souvent d'origine terrestre, en augmentation très rapide.

La méthode participative et inclusive reste notre marque de fabrique tant pour protéger que pour développer durablement et susciter l'adhésion. En 2022, le Parc s'est par exemple investi dans la création de nouvelles zones de protection de biotope, dans la conception d'un programme à moyen terme d'estimation des ressources halieutiques au service d'une pêche durable ou dans l'extension de son parc de mouillages écologiques en partenariat avec les professionnels du tourisme en mer.

Abdou Dahalani

Président du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

Les actions phares en 2022

GOUVERNANCE

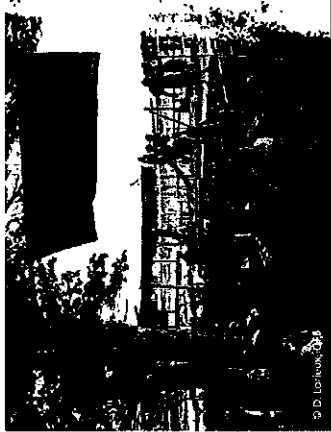


© D. Lorieux, OFB

Arrêté de protection de biotope

Des zones de protection de biotopes ont été mises en place pour protéger les habitats indispensables à la reproduction des tortues marines à Saziley, Charifou, Papani et Moys. Ce renforcement de la réglementation est le fruit d'une coopération exemplaire entre les services de l'État et les membres du Conseil de gestion. (lire p.25)

CULTURE



© D. Lorieux, OFB

Festival Laka

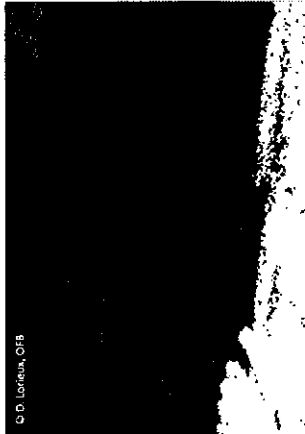
Début novembre, le Parc a organisé la première édition du Festival Laka. Cet événement, inédit sur le territoire, met en avant le patrimoine culturel maritime de Mayotte sur deux jours. Il est le fruit de l'évolution de la course de pirogues organisée chaque année depuis 2014. L'appel à projets innovant « L'art et la mer » lancé en juin 2022 et co-piloté par le Parc et le Ministère de la culture, viendra alimenter la programmation du Festival en 2023. (lire p.19)

PÊCHE



© F. Charrier, OFB

CONCERTATION



© D. Lorieux, OFB

Revisite de la carte des enjeux

Les membres volontaires du Conseil de gestion, les chargés de mission et les partenaires du Parc naturel marin ont participé à un atelier visant à mettre à jour la carte des enjeux et à produire des recommandations. Cela constitue une 1ère étape en vue de la révision du plan de gestion du Parc et de la déclinaison localisée de la Stratégie nationale des aires protégées. (lire p.7)

PROTECTION



© D. Lorieux, OFB

Déploiement raisonné des mouillages

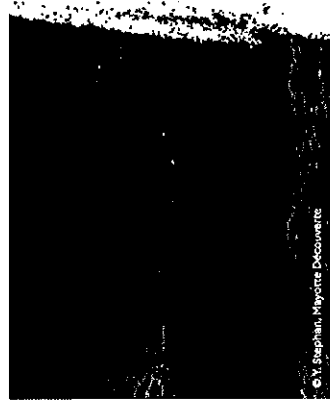
Les dispositifs d'amarrage écologique du Parc ont fait l'objet en 2022 d'une remise en état générale et d'une concertation avec les professionnels pour préparer l'installation d'une trentaine de nouveaux dispositifs en 2023. (lire p.20)



Modèle de courantologie

Disponible depuis septembre 2022, ce nouvel outil permet une meilleure compréhension des phénomènes de courants dans le lagon. Il constitue un apport pour les travaux scientifiques et une aide à la décision dans les avis sur des projets affectant le milieu marin. (lire p.14)

QUALITE DE L'EAU



© Y. Stephan, Mayotte Découverte

La vie du Parc en 2022

Une nouvelle gouvernance

Le mandat du Conseil de gestion précèdent s'est terminé en 2021. A cette occasion la composition du Conseil de gestion a été toilettée par décret le 21 octobre 2021. Il comprend maintenant 46 membres :

- six représentants de l'Etat et de ses établissements publics,
- neuf représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- treize représentants des organisations professionnelles,
- six représentants des associations d'usagers,
- cinq représentants locaux d'associations de protection de l'environnement,
- six personnalités qualifiées,
- un représentant des aires marines protégées françaises voisines.

La nomination des membres du nouveau Conseil de gestion a été officialisée par un arrêté du Préfet de Mayotte et du Préfet maritime de la zone sud océan Indien le 30 mai 2022. Les membres du nouveau conseil de gestion ont été nommés pour 5 ans et se sont réunis en Juin 2022 pour élire le Président, les Vice-présidents et les membres du Bureau puis en septembre 2022 pour entre autres arrêter la composition de la Commission des avis du Parc.

Le Bureau a pour mission de préparer les travaux pour le conseil de gestion, de suivre l'exécution des décisions du conseil de gestion et d'exercer les attributions que celui-ci lui a déléguées. Cinq réunions du bureau se sont tenues entre juillet et novembre 2022.



© J. Couvain, OFB

04/06/22	Ses réunions du nouveau conseil de gestion (présentiel)	●	11/07/22	Réunion du Bureau	●
02/06/22	Reunion de travail sur les avis de gestion & Réunion du Bureau	●	24/06/22	Réunion du Bureau	●
13/09/22	Réunion du conseil de gestion	●	27/06/22	Commission des avis	●
17/07/22	Commission des avis	●	15/09/22	Réunion du Bureau	●
10/11/22	Réunion du Bureau	●			



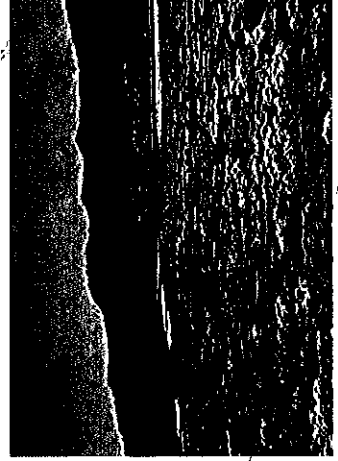
Préparer l'avenir en mode participatif

Un atelier cartographique a réuni en octobre 2022 les membres du bureau, les membres du Conseil de gestion volontaires, les chargés de mission et les partenaires du Parc naturel marin pour tirer les enseignements de l'amélioration des connaissances en matière d'écosystèmes et de pressions depuis une quinzaine d'années. Cet atelier a produit des recommandations et une carte des enjeux qui ont été ensuite soumises au vote du Bureau. Ces résultats constituent la 1ère étape de la future révision du plan de gestion du Parc et de la déclinaison localisée de la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP).

Bilan de l'atelier participatif du 2 août 2022 pour l'élaboration d'une carte des localités actualisée



Légende
Bureau
Symbologie de l'atelier de travail
Des communes concernées à 100% par l'OFB
Des communes concernées à 100% par les Aires et Développement Durable



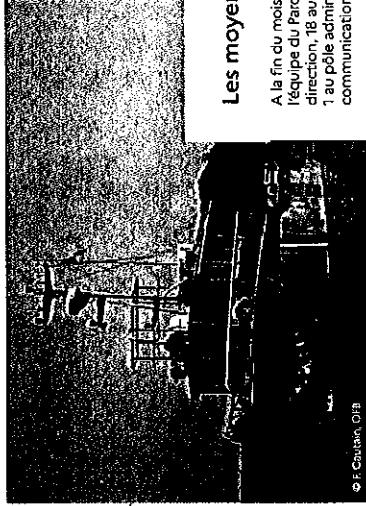
Des avis pour aider

La Commission des avis s'est réunie à deux reprises en 2022 et a été consultée régulièrement par messagerie électronique pour étudier les demandes d'avis en amont de leur examen en Bureau ou en Conseil de gestion. Cette commission rassemble les membres du Conseil de gestion volontaires issus de plusieurs collèges qui connaissent de très près les réalités du Parc et de la société mahoraise.

L'équipe technique du Parc prépare les notes de synthèse qui sont soumises ensuite aux membres du Bureau. Les délibérations soumises au vote sont élaborées en séance à partir des discussions entre les membres du Bureau.

Le Bureau par délégation du Conseil de gestion, par délégation du Conseil d'administration de l'OFB, a rendu 9 avis d'août à novembre 2022 dont 4 avis conformes favorables parmis assortis de réserves, de prescriptions ou de recommandations. Les avis conformes ont été demandés par l'Autorité environnementale pour les futurs ports de plaisance de Mamoudzou et de Dzaoudzi ainsi que pour les nouveaux pontons de Mtsahara et de Iflot Mtsamboro.

Il est à noter que l'OFB a reçu à Mayotte 70 demandes d'avis en 2022, dont 9 ont fait l'objet d'un avis du Bureau du Parc. L'équipe technique du Parc a contribué à la réponse de l'OFB dans environ 90% des cas.



© F. Chatain, OFB

Les moyens du Parc

A la fin du mois de décembre 2022, 32 agents composent l'équipe du Parc naturel marin de Mayotte : 2 à la direction, 18 au service ingénierie, 7 au service opérations, 1 au pôle administratif et logistique et 4 au pôle communication et sensibilisation.

Une flotte de deux navires permet d'assurer les missions de suivi, gestion, sensibilisation, surveillance et contrôle, en surcôte et sous la mer (plongée). Il s'agit de deux bateaux : Mtsunga, navire à coque semi-rigide de 6,30 mètres et Utunda, navire en aluminium de 11,25m.

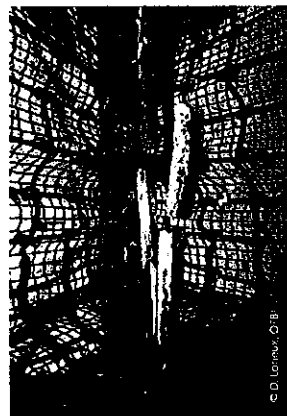
En 2022, le budget du Parc, hors charges salariales, s'est élevé à environ 2,1 M euros pour 1,7 M en 2021.

Les crédits d'interventions, qui sont reversés aux partenaires du Parc (scientifiques et experts, cabinets d'étude, fournisseurs locaux ou nationaux, associations locales...) et qui contribuent à l'atteinte des objectifs du plan de gestion du Parc se sont élevés en 2022 à environ 1,5 M euros d'engagements pour 1,1 M en 2021.

Il est à noter que le Parc a pu mobiliser en 2022 à nouveau les moyens du Plan de relance (Europe) à hauteur de :

- DEMERSTOCK : 280 000 euros
- Film documentaire « 50 000 euros
- Pôur/Maore Reef : 860 000 euros
- Valorisation de la Passe en S : 245 000 euros
- Filet anti-macrodéchets : 1 117 000 euros

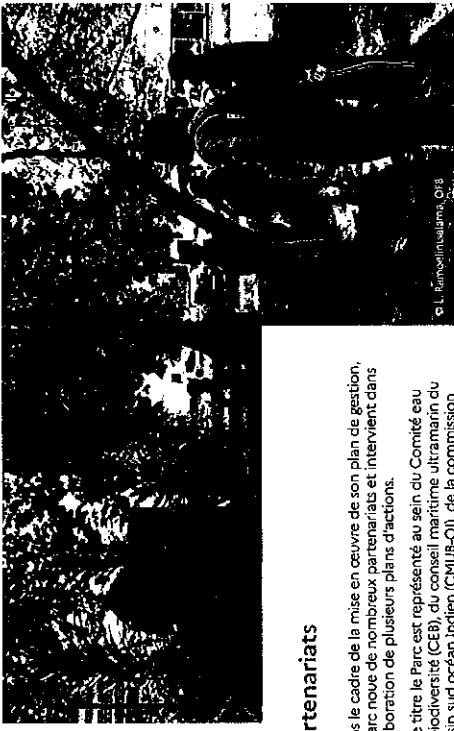
En l'absence regrettable des grands instituts français de recherche marine et halieutique à Mayotte, le fonctionnement du système d'information halieutique est également assuré par le Parc naturel marin grâce à des financements européens. Compte tenu des délais de signature de la convention 2022, ce programme est passé de 5 agents en début d'année à 1 agent en fin d'année mais les conventions 2023 et 2024 étant déjà en cours de signature, il devrait pouvoir se développer dès début 2023 pour atteindre un effectif de croisière de 8 agents. L'organigramme de l'équipe et le tableau des subventions sont joints en annexes (p.26).



© D. Lohrey, OFB



© C. Babin, OFB



© L. Kambouh, OFB

Partenariats

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de gestion, le Parc noue de nombreux partenariats et intervient dans l'élaboration de plusieurs plans d'actions.

A ce titre le Parc est représenté au sein du Comité eau et biodiversité (CEB), du conseil maritime ultramarin du bassin sud océan Indien (CMUBS-OI), de la commission locale des aides de l'ADEME, des conseils consultatifs de la réserve naturelle nationale de M'Bouzi et de la réserve naturelle nationale des Glorieuses.

Pour proposer des mesures de gestion pertinentes du milieu marin, le Parc s'appuie sur de nombreux partenariats scientifiques noués avec :

- le CUIFR (cofinancement de thèses, soutien du Parc au CUIFR lorsque celui-ci candidate à certains appels à projet...)
- l'IREMER notamment pour l'application à Mayotte de la Directive européenne cadre sur l'eau (DCE) et l'analyse des données recueillies par l'équipe du système d'informations halieutiques (SIH) du Parc,
- l'IRD (lancement d'un projet co-construit de recherche-développement-sensibilisation au sujet du corail à Mayotte, sélectionné parmi les projets du Plan de relance post Covid)

Des liens forts existent également avec l'Université de La Réunion, le BRGM, le CEDRE et plusieurs bureaux d'études de l'océan Indien (Bioréactif, Cricocéan,...)

Le Parc noue des partenariats techniques ou financiers avec des acteurs locaux dont l'expertise et l'engagement contribuent fortement à la mise en œuvre du plan de gestion du Parc, notamment avec :

- les Naturalistes de Mayotte et Oulanga Na Nyamba sur la problématique tortue,
- le Comité Français de l'UICN sur la problématique mangrove,
- le GEPOMAY en matière de connaissance et suivi des oiseaux marins,
- les fédérations FMAE et MNE en matière de renforcement du tissu associatif environnemental et d'éducation à l'environnement,
- de nombreuses associations locales intervenant à terre pour protéger le lagon via l'appel à projet « Les Ambassadeurs du lagon dans les villages »,
- de nombreux établissements scolaires publics ou privés, du 1er et du 2nd degré, en concertation avec le Rectorat de Mayotte, dans le cadre de l'appel à projets pédagogiques « Les prêts fundis du lagon ».



© F. Chatain, OFB

Les actions du Parc en 2022



Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove

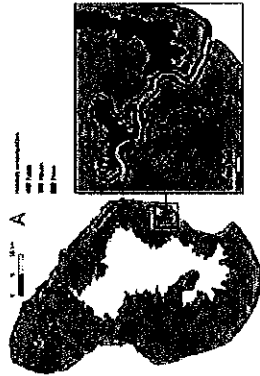
Suivre l'état de santé des écosystèmes coralliens

Créé en 1998, l'Observatoire des Récifs Coralliens de Mayotte (ORC) évalue et suit l'état de santé des récifs coralliens à long terme. Des variations liées aux changements climatiques sont identifiées dont la principale menace est le blanchissement corallien, notamment sur les récifs internes et barrières. Le récif nageant est profondément impacté par les pressions humaines.

Réalisé annuellement, le Global Coral Reef Monitoring Network (GCRMN) a été déployé en novembre 2022 sur les 21 stations du réseau. Standardisé internationalement, il a été mis en place à Mayotte en 1998 suite à un épisode de blanchissement massif et représente la plus longue série de données sur l'état de santé des récifs marinaux pour comprendre la résistance et la résilience des coraux.

Cartographier les habitats récifaux

La cartographie des habitats récifaux de Mayotte, réalisée conjointement par le Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte, le groupement d'experts MAREX et l'Office français de la biodiversité, a particulièrement visé à identifier les zones de substrats durs afin de localiser de nouveaux secteurs d'intérêt à forte couverture corallienne (habitats rares, sensibles et menacés).



Carte de sensibilité des habitats récifaux à Michèle de Mayotte. Source Cammyyato

Initier un suivi acoustique des récifs

En 2022, le Parc a la volonté d'utiliser l'acoustique pour suivre l'état de santé des récifs coralliens en partenariat avec la société Reef Pulse afin de mieux comprendre les variabilités temporelles des communautés de poissons.

La démarche consiste à enregistrer l'ambiance sonore de 4 sites pilotes (La Passe en S, la Passe Bouen, le Récif Nord et la barrière Sud) pour identifier des périodes d'intérêt caractéristiques d'une espèce ou d'un groupe d'espèces : chasses, reproduction ou alimentation.

Ces zones récifales sont connues pour leurs activités biologiques intenses, pour les activités de pêche qui s'y exercent et pour leurs capacités de résilience indispensables à leur préservation. Sur chacun des sites, un dispositif d'enregistrement autonome est déployé sur un substrat corallien et laissé in situ entre 15 et 25 mètres de profondeur pendant une année complète.

Un programme pour mieux comprendre les récifs : Future Maore Reef

Co-financé par le plan de relance ce projet en partenariat avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) permet de mieux comprendre l'évolution des récifs mahorais depuis le début de l'anthropocène avec :

- l'étude de la résilience des récifs coralliens face aux changements climatiques et à l'acidification des océans (mesures régulières de pH / études de carottes de corail) ;
- l'identification et l'évaluation des solutions de réparation-compensation : trois récifs artificiels avec des boucles de coraux ont été implantés proche de l'aéroport, de l'île Blanche et du récif de la Surprise et seront suivis par photogrammétrie durant plusieurs années.
- la promotion et le renforcement de l'éducation à l'environnement : des classes jumelées de Pamandzi et de Bondy (région parisienne) communiquent régulièrement pour partager leurs expériences. Une journée événementielle a été organisée pour les scolaires et le grand public et un sentier sous-marin pédagogique est aussi en cours de réalisation.
- la caractérisation du rapport de la population mahoraise à son environnement marin : une étude en sciences humaines et sociales est en cours.

Pour en savoir plus : <https://www.futuremaoreereef.org/>



Financé par le Gouvernement de la Région de Mayotte

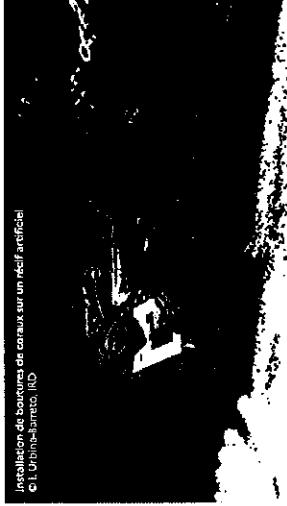
Suivre les herbiers intertidaux

Depuis 2020 un suivi annuel de 4 sites d'herbiers connus pour être exploités par les tortues marines est réalisé par les agents du Parc sur la base d'un protocole régional validé (WIOSN) : plateaux de l'îlot Mtsamboaro, de la Passe en S, de Ngouja et de l'Île Moya.

Le bilan de ces 3 années de collecte montre que :

- le taux de recouvrement de l'herbier est globalement plus important en 2022 comparé à 2020 sur l'ensemble des stations suivies,
- les espèces pionnières ont une abondance relative et une fréquence d'observation stable ou en augmentation depuis 2020. En revanche les espèces plus sensibles aux conditions environnementales ont également une abondance relative stable au cours du temps mais une fréquence d'observation à la baisse.

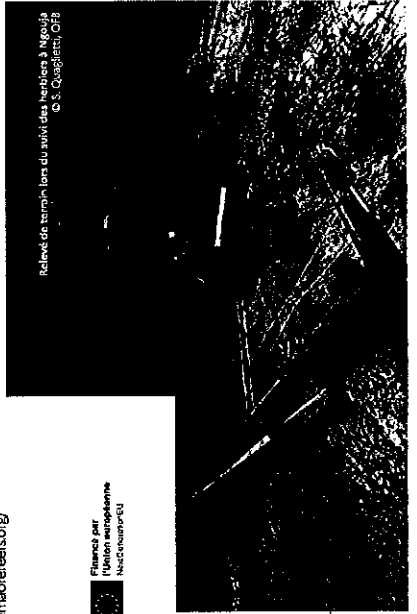
Ce constat pourrait être révélateur de dégradations susceptibles d'affecter la diversité de l'herbier à long terme et les rôles fonctionnels qu'il assure.



Installation de boucles de coraux sur un récif artificiel © L. Ubinaharoto, IRD



Maintenance d'un hydrophyte sur le site de Mtsamboaro © S. Quaglieri, OFB



Régulé de temps en temps du suivi des herbiers à Ngouja © S. Quaglieri, OFB

En savoir plus sur les mammifères marins

En 2022, le Parc officialise son partenariat avec la société Boisound pour mener une étude sur 4 espèces de grandes baleines (Baleine bleue Antarctique, baleine bleue pygmée de Madagascar, petit rorqual et rorqual commun) qui repose sur les données d'hydrophones fixes immergés dans la colonne d'eau (réseau MAHY) sur la zone du volcan sous-marin qui vise 4 objectifs :

- étudier la variation saisonnière et spatiale de ces espèces afin d'assurer le suivi des populations sur le long terme et organiser les activités anthropiques susceptibles d'affecter la biodiversité ;
- étudier la mesure de trajectoires : indispensable pour évaluer l'importance de la zone comme habitat préférentiel de chaque espèce, et évaluer des densités de populations ;

- étudier l'interaction entre les navires et les baleines selon une hypothèse sous-estimée par la communauté scientifique : celle de la perception de l'environnement par la baleine ;
- évaluer l'effet des tirs sismiques sur les populations de baleines : présence dans la zone ou éventuelles modifications de trajectoires et de comportement vocal.

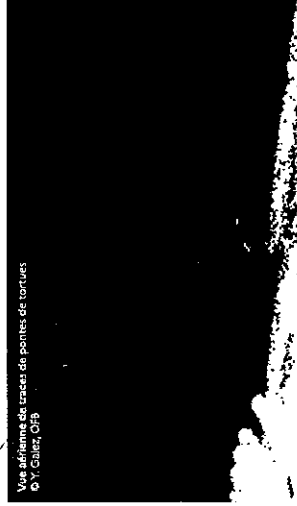
En 2022, le Parc est signataire de l'accord de groupement du projet Quiet Western Indian Ocean (QWIO), porté par la Wildlife Conservation Society (WCS) qui vise à réduire le bruit sous-marin émis par les transports et services maritimes dans l'océan Indien occidental afin de minimiser l'impact sur la biodiversité marine. L'équipe du Parc bénéficiera de l'implication de plusieurs scientifiques intégrés au projet QWIO pour développer sa stratégie de connaissance des mammifères marins.



Phaethon à bec jaune ou Falbe-en-queue
(Leonora leonora)
© Illu. F. Mayet, OHS

Suivre les oiseaux

Le Parc finance et fournit un appui technique à l'association GEPOMAY pour la mise en œuvre des suivis de l'avifaune marine et côtière et particulièrement des espèces les plus fragiles comme le héron crabier blanc (Ardeola idae) et le paille en queue à brins blancs (Phaethon lepturus). Les données de ces suivis s'inscrivent dans l'Observatoire des Oiseaux Côtiers de Mayotte (COCH) et plus globalement à l'échelle nationale dans l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral (OPNL).



Vue aérienne de traces de pontes de tortues
© V. Gallot, OHS

Connaître les tortues marines à Mayotte

Le Parc poursuit l'acquisition de données sur les tortues en pointe en réalisant 13 suivis sur les 250 plages de l'île (presque 10 000 traces entre janvier et juillet 2022) et 21 relevés terrestres sur la plage de Titi Moya (environ 110 traces fraîches), bancarisées sur la base de données TORSOOL.

Les travaux menés par le CUFR sur la dynamique des plages et la stratégie de pointe de tortues vertes continuent en 2022 afin de mieux comprendre l'intensité des variations morphologiques entre les sites de Grande Sazilay et Papani et entre les saisons.

Un travail spécifique sur des nids en mai 2022 sur la Grande Sazilay a permis de confirmer l'impact négatif de l'inondation des nids par la mer et de températures trop élevées sur l'incubation des œufs (production de plus petits et légers tortillons). Plus globalement, ces résultats mettent en évidence la vulnérabilité croissante des populations globales de l'espèce face aux changements globaux.

déjà 10 000 traces de pontes comptabilisées en 7 mois

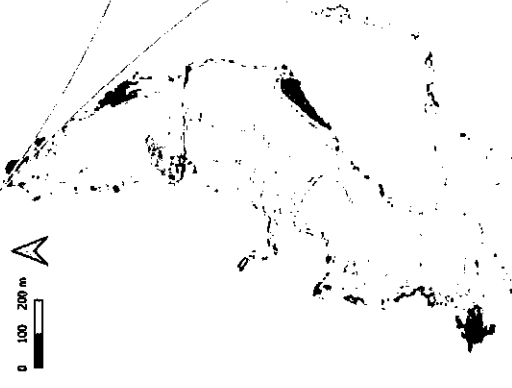


Régions de suivi régulier de services sous-marins du projet COMBANA
© C. Vico, OHS

Suivre l'état de santé des mangroves

En 2021, les résultats de l'étude par télédétection des mangroves (bureau d'études BLUECHAM) ont permis de dresser les typologies pour 5 mangroves ainsi que définir un indicateur synthétique de l'évolution de la végétation (ISEV) entre 2012 et 2020. Des investigations de terrain ont démarré en 2022 afin de valider le modèle et d'exploiter au mieux ses résultats.

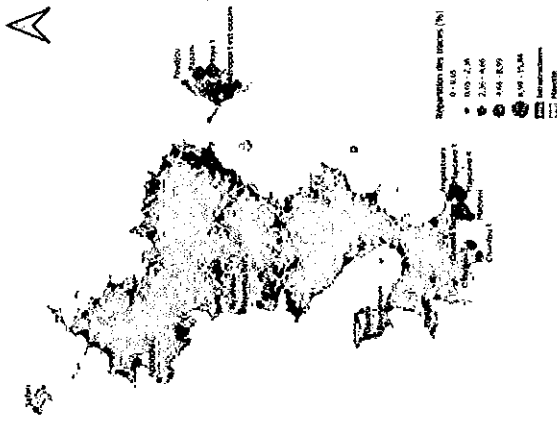
Le Parc participe également au cofinancement d'une thèse portée par le CUFR sur l'étude du rôle potentiel de *Terebralia palustris* (gastéropode ayant des capacités à recycler la matière organique) comme indicateur d'état des pressions naturelles et humaines en mangroves. Les premiers résultats montrent qu'il n'est présent que sur les mangroves de l'est et en quantité variable avec une contraction de sa distribution en saison sèche.

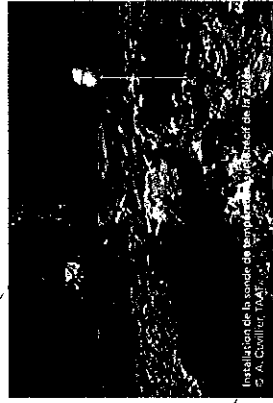


Cartographie des variations de l'ISEV sur la mangrove de Kawani entre 2012 et 2020

- Intensité du changement de l'indicateur
- Fort positif
 - Fort négatif
 - Faible positif
 - Faible négatif
 - Neutre
 - Réponse instable
 - Forte réponse

Carte de répartition des traces de pontes de tortues relevées en JUIN de 2019 à 2022





Obtenir une bonne qualité de l'eau dans le lagon.

Faire le suivi européen des masses d'eau de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : Réseau Hydrographique du Littoral Mahorais

Stratégie européenne, la DCE vise à atteindre un bon état de la qualité des eaux marines et douces. Réalisé par le PNIM depuis 2013 sur les 17 masses d'eau marines (coordination avec la DEAL), ces suivis sont intégrés au rapportage national.

Les indicateurs sont assez stables depuis plusieurs années avec trois masses d'eau en état global médiocre, neuf en état moyen, quatre en bon état et une en très bon état. Cependant la fin d'année 2022 est marquée par des températures plus fraîches, une salinité plus élevée et une turbidité plus élevée qu'habituellement.

Les résultats sont accessibles sur le site de l'Iremer.



Appareils de l'eau pour mesurer la température, la salinité et la turbidité.

Mieux comprendre et anticiper les phénomènes de blanchissement

Bien qu'il n'ait pas eu de phénomène de blanchissement en 2022, un réseau d'une dizaine de sondes mesure la température à haute fréquence partout dans le lagon depuis 2015. Conjointement aux prévisions de la National Oceanic and Atmospheric Administration, il permet aux équipes du Parc d'intervenir avant et après un épisode afin d'en évaluer les conséquences.

Une nouvelle sonde a été installée sur le récif de la Zéléle fin 2021. Il est prévu de la récupérer en 2023. Toutes les données sont accessibles sur : <https://www.seance.org/data/00730/6478/>

Mieux comprendre l'hydrodynamisme lagonaire grâce à un modèle de courantologie

Cet outil, disponible depuis septembre 2022 et fonctionnant via le Système d'Information Géographique, permet une meilleure compréhension des phénomènes de courants dans le lagon en faisant varier la marée, le vent ou la houle. Il est aussi possible de modéliser des panaches de sédiments arrivant des bassins versants ou des trajectoires d'objets flottants.

Cet outil apportera de nouveaux éléments de réponses aux travaux scientifiques et sera également une aide à la décision dans les avis sur des projets impactant le milieu marin.

Un atlas des courants selon les quatre saisons et les régimes de vents et houles plus ou moins forts sera prochainement accessible en ligne sur <https://www.observatoire-de-mayotte.fr>



Exemple de modèle de l'atlas de courantologie pour la saison Mahorais avec une forte houle et de forts vents.

Animer un observatoire des déchets marins

L'Observatoire des Déchets Marins (ODM) mis en place par le Parc en 2017 a pour objectif de mieux appréhender cette problématique importante à Mayotte et de travailler à l'émergence d'initiatives et de solutions pour diminuer les impacts des déchets sur le milieu marin.

Plusieurs suivis sont régulièrement réalisés, bancarisés dans la base de données Data Litter (BD Dali) gérée par l'IREMER :

- Macro-déchets échoués sur des plages / flottants / sur récifs frangeants ;
- Macro-déchets et microplastiques dans les tubes digestifs d'animaux marins ;
- Microplastiques dans le sédiment de plage / dans l'eau ;
- Opérations de nettoyage, etc.

Deux nouveaux protocoles ont été lancés en 2022 : un suivi en mangrove afin de mieux comprendre la dynamique des déchets dans cet écosystème et une analyse des microplastiques dans le sédiment en collaboration avec le CEDRE.

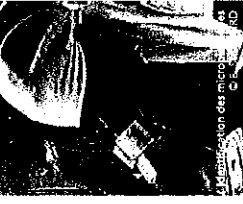


362 kg de déchets collectés dans la Réserve naturelle nationale de l'Ilot M'Bouzi

Collaborer avec les élèves pour en savoir plus sur les microplastiques

PLASMA (PLAstiques MAYotte) est une collaboration avec l'IRD qui vise à comprendre les origines des plastiques pour changer les pratiques locales grâce aux sciences participatives.

Pour estimer les quantités de microplastiques dans nos rivières puis dans notre lagon, des élèves du collège de Passamainty et du lycée des Lumières ont fabriqué des filtres « low tech » spécialement conçus pour piélever les microplastiques. Ils ont également mené des enquêtes de voisinage, supervisées par un anthropologue, pour mieux comprendre comment les riverains conçoivent la ressource en eau et la gestion des ordures.



En parallèle une équipe scientifique a réalisé des prélèvements en mer et une simulation des flux de microplastiques entrant et sortant du lagon est en cours afin de comprendre leurs dynamiques.

Le projet se poursuit en 2023 et donne lieu à des conférences pour le grand public.



Installation d'un filtre sur un canal de Ramandzi D. C. Liliboussé, OFB

Arrêter les déchets avant leur arrivée dans le lagon

Grâce à un financement du plan de relance, deux filtres de rétention des macro-déchets ont été installés début 2022 pour un test à Koungou et Ramandzi. Régulièrement relevés et vidés en fonction des épisodes pluvieux, les déchets ont été triés et acheminés vers les filières de traitement adéquat.

Ces dispositifs ont également mis en évidence une autre pression terrestre impactant le milieu marin : les sédiments. De grandes quantités de terre ont ainsi été récupérées dans ces filtres illustrant la problématique d'érosion des bassins versants.

Douze nouveaux filtres ont été installés fin 2022, avec la collaboration des communes et intercommunalités à qui ils seront confiés en 2023.



Améliorer les connaissances sur les pollutions invisibles

Dans le cadre d'un partenariat OFB / IREMER / BRGM, le Parc travaille à une meilleure compréhension de la dynamique des contaminants chimiques de l'amont de trois bassins versants (Miré, Kwélé et Ourouvéni) jusqu'au récif barrière par l'utilisation d'échantillonneurs intégratifs Passifs (EIP) pour :

- Améliorer la connaissance des pressions sur des masses d'eau à forte enjeux ;
- Améliorer la connaissance du comportement de substances d'intérêt le long d'un continuum terre-mer ;
- Elargir le spectre des substances recherchées à Mayotte ;
- Étudier les capacités opérationnelles des EIP dans un contexte complexe et prospectif.

La synthèse des résultats sera livrée début 2023 mais il est déjà possible d'annoncer qu'une soixantaine de molécules ont été détectées.

60 molécules chimiques détectées dans les rivières et le lagon



Developper une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte.

Mieux connaître la pêche embarquée

Le Système d'Informations Halieutiques (SIH), programme national obligatoire de collecte de données de pêche professionnelle, est mis en œuvre à Mayotte par le Parc et encadré par des règlements européens. En partie financée par le FEAMP, la collecte est étendue aux autres types de pêche embarqués (pêche informelle et vivrière).

En 2022, la collecte de données a été assurée, par 4 agents sur le terrain sur les activités suivantes :

- L'échantillonnage des débarquements de la flotte mahoraise (OBSDEB) ;
- Les calendriers d'activités de la pêche professionnelle et informelle pour chaque navire ;
- Les données biologiques (tailles/poids) de certaines espèces au débarquement (OBSVENTE).

Le Parc a également participé au Comité annuel de pilotage du Data Collection Framework (DCF) et a répondu à l'appel d'offre pour le financement de la collecte de données 2023-2024 (TEAMPA).



Mieux connaître la pêche à pied

La pêche à pied est suivie par survols ULM à main nue afin d'évaluer la répartition spatio-temporelle de l'effort de pêche, et pour identifier les pratiques illégales (filet non-professionnelle ou pêche en action de nage).

En complément depuis juin 2022 des enquêtes sont réalisées auprès des pêcheurs sur 4 sites (Misaingamouji, Bouéni, Nord et Sud Petite-Terre) afin de qualifier et quantifier la pratique et les prises, en particulier de poulpes. Accompagné de volontaires mahorais du Service National Universel, c'est également l'opportunité de sensibiliser les pêcheurs sur la réglementation et les bonnes pratiques.

Couplées aux données d'effort obtenues grâce aux survols, les enquêtes terrain permettront de fournir une estimation des captures totales sur les 4 sites suivis.

avec 4000 pêcheurs à pied, les platiers de Bouéni sont les plus fréquentés en 2022



Poser, entretenir et évaluer l'efficacité des DCP fixes

La pose des dispositifs concentrateurs de poissons ancêtres (DCP) à l'intérieur du lagon a débuté fin 2021 pour 8 d'entre eux et s'est achevée en août 2022 pour les 6 derniers. Afin de garantir la durabilité de ces dispositifs, un marché pluriannuel d'entretien des DCP a été lancé en 2022.

Un protocole de suivi des DCP par les plongeurs du Parc a été mis en place à la fin de la saison des pluies afin de mieux comprendre l'agrégation des espèces pélagiques (espèce, variabilité saisonnière, biomasse et/ou densité...).

Evaluer l'état des stocks des poissons démersaux

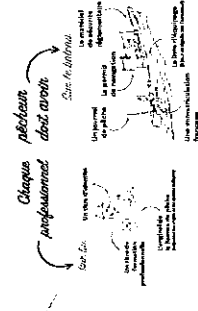
Le Parc, grâce au financement du Plan de relance, a lancé en septembre 2022 une étude sur la biologie de 6 espèces de poissons démersaux ciblées par la pêche à Mayotte. L'objectif est de débiter une évaluation de l'état des principaux stocks de poissons commerciaux en utilisant les données issues d'autres projets (SIH, ACCOBION, STAVIRO et POCOMAY). Les résultats de ce projet, attendus en octobre 2023, devraient nous permettre de mieux connaître et de mieux gérer les ressources halieutiques du Parc naturel marin.



Expliquer au plus grand nombre la réglementation pêche



L'arrêté préfectoral encadrant l'ensemble des activités de pêche à Mayotte a été publié en juin 2018. Pour mieux informer les pêcheurs professionnels sur les dispositions de cet arrêté, le Parc a travaillé en 2022 à l'élaboration d'un support de communication visuel et synthétique, largement distribué aux pêcheurs professionnels.

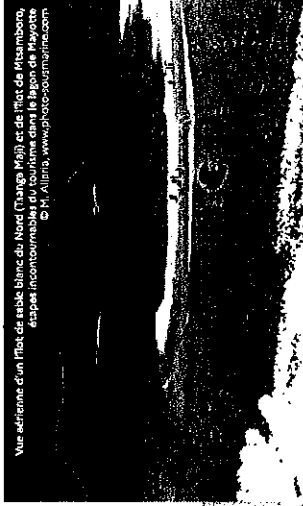


Evaluer l'état des populations de poissons récifaux

Le Parc a fait l'acquisition en 2021 de cinq STAVIRO (STATION Vidéo ROtatives) qui permettent d'effectuer un suivi des communautés de poissons récifaux sur des sites difficilement accessibles aux plongeurs (courant fort, profondeur importante, ...).

Une campagne de 3 semaines, équivalente à celles effectuées en 2016 et 2017 sur le banc de Jiris et dans le lagon de Mayotte, a permis de réaliser 229 poses de caméras en novembre 2022. Près de 72h de film sous-marin seront analysées en 2023 pour dénombrer les espèces et individus dans le but d'évaluer comment les communautés de poissons récifaux ont évolué ces 5 à 6 dernières années.

TOURISME ET LOISIRS



Vue aérienne d'un Plat de sable blanc du Nord (Tiangé Maji) et de l'état de Mtsamboro, espace incontournable du tourisme dans le lagon de Mayotte
© M. Allibert, www.photo-tourisme.com



Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme

Etude de la filière tourisme en mer

L'analyse des résultats de l'enquête de terrain menée en 2021 auprès des opérateurs nautiques a permis d'estimer les besoins en nouveaux mouillages. A partir des principaux enjeux et impacts identifiés des activités touristiques sur le lagon, une stratégie de développement durable des activités de tourisme liées à l'océan est en cours de définition et sera finalisée en 2023.

Faire respecter les règles d'observation des mammifères marins

L'observation des mammifères marins évolue en 2022 avec la fin de l'expérimentation du label High Quality Whale-Watching (HQWW) et laisse sa place à l'application de la réglementation en vigueur.

Une stratégie d'accompagnement des acteurs du tourisme dans la promotion des observations respectueuses de mammifères marins et des plaisanciers est en cours d'élaboration pour 2023.



Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*)
© Illu. P. Payet, OFB

La distance d'approche des mammifères marins est limitée à 100 mètres

Promouvoir les bonnes pratiques de loisirs en mer

Tout au long de l'année, les agents sont présents à des événements de sensibilisation du grand public tels que la fête de la nature ou encore l'arrivée des nouveaux enseignants. Lors de la saison des baleines à bosse (juillet à octobre 2022), tous les agents du Parc sont mobilisés sur les pontons de plaisance afin de rappeler aux usagers de la mer les bons gestes à adopter sur l'eau afin de respecter le lagon de Mayotte et les espèces qui y vivent. Lors de cette saison, 700 plaisanciers ont ainsi été sensibilisés, dont 300 qui avaient déjà une connaissance de la réglementation.

Par ailleurs, le Parc a produit deux nouveaux panneaux installés à l'entrée des pontons de Mamoudzou et Dzoundi afin de rappeler la réglementation d'approche des mammifères marins en vigueur à Mayotte. Ils proposent aux usagers de la mer les bonnes pratiques « pas à pas » pour réaliser une approche respectueuse, également disponible sur smartphone grâce à un QR Code.

Le Parc contribue aussi comme chaque année à la réalisation de l'horaire annuel des marées qui permet d'informer les usagers des bonnes pratiques sur le lagon de Mayotte avec des rappels concernant la réglementation, les bons gestes à adopter ainsi que la localisation des mouillages écologiques et des zones de protection renforcées.

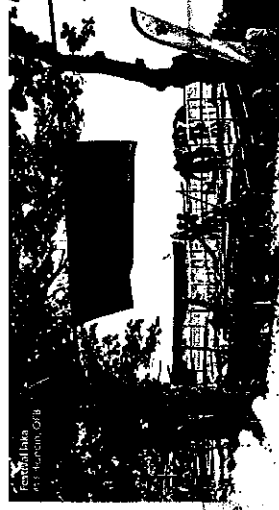
700 plaisanciers sensibilisés

Elaborer un guide des loisirs en mer

Le Parc a finalisé en 2022 le contenu du guide des loisirs en mer. Destiné aux usagers du lagon, ce guide contiendra toutes les informations nécessaires pour la pratique d'activités en adéquation avec la protection du patrimoine naturel de Mayotte (réglementation et bonnes pratiques). La conception graphique, l'impression et la diffusion du guide sont prévues au premier semestre 2023.



ACTIVITÉS TRADITIONNELLES



Mayotaka
et Mtsamboro, OFB



Promouvoir et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon

Promouvoir l'utilisation des pirogues à rame et le patrimoine culturel lié à la mer : Festival Laka

Le Parc et ses partenaires (association Laka de Mbovini, commune de Kani Kéli et communales de communes du Sud) ont organisé la première édition du festival Laka les 5 et

6 novembre à Mbovini. Cet événement est l'évolution de la course de pirogues organisée chaque année depuis 2014 vers un festival de deux jours.

La première journée fut l'occasion de découvrir et valoriser le patrimoine culturel marin de Mayotte grâce à des ateliers participatifs : fabrication du sel par les mamans shingo de Bandidé, la fabrication du msindzaco avec d'autres matériaux que le corail, l'apprentissage de la navigation en pirogue ou encore découverte de la pêche au djarifa. Une table ronde sur l'avenir de la pirogue puis une soirée de contes et légendes sur le milieu marin ont clôturés ce premier jour.

Le deuxième jour était consacré à la 8ème édition du Défi du Fundi avec les traditionnelles courses autour de l'ilot Mbovini pour les jeunes, les adultes, les entreprises et la finale.

Devenu un des rendez-vous incontournables de l'île, ce nouveau format a réuni environ un millier de visiteurs sur les deux jours venus découvrir le patrimoine de Mayotte de manière divertissante.



Au départ d'une course de pirogues
à Mtsamboro, OFB

Appel à projets l'Art et la Mer

L'appel à projets « L'Art et la Mer » a été lancé en juin 2022, copiloté par le Parc (OFB) et la Direction des Affaires culturelles de Mayotte (Ministère de la Culture) avec une enveloppe globale de 80 000€. Cet appel à projets, conçu dans l'intention de démocratiser pratiques artistiques et transition écologique, est adressé aux artistes et compagnies professionnels issus de toutes disciplines confondues, sur l'intégralité du territoire français. Sur les 17 candidatures reçues, 7 projets qui mettent en question notre relation à la mer ont été retenus. Les résidences de création et les actions d'éducation culturelle et artistique de chaque projet se dérouleront à Mayotte dans le courant de l'année 2023. Certains oeuvres pourront être diffusées lors de la prochaine édition du festival Laka.

7 projets artistiques retenus pour l'année 2022-2023

Concevoir une pirogue écologique

En 2021, les résultats de l'étude par Suite à la réflexion initiée en 2019 pour la construction d'une pirogue écologique, le Parc a mis en pause le projet dans l'attente d'une filière bois gérée à Mayotte tout en continuant à faire des recherches et accompagner les initiatives autour de la pirogue. Le collègue Marcel Henry de Tsimkoura a sollicité le Parc en 2022 pour être accompagné sur la construction d'une pirogue en bois par les élèves.

Valoriser la pêche au djarifa

Suite à une sollicitation, le Parc travaille avec deux associations (« Vila Onanangu » de Mzouazia et « Djarifa » de Mtsahara) sur un projet de valorisation de leur activité. Ces deux associations, créées depuis une dizaine d'années ont été accompagnées dans leurs démarches (ouverture de compte bancaire, ...) et seront formées pour l'accueil des touristes in situ l'année 2023, en collaboration avec les intercommunalités concernées.



PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre.

Limiter l'utilisation des ancres grâce aux mouillages écologiques

Les dispositifs d'amarrage écologique du Parc dans tout le lagon sont victimes de leur succès. Très utilisés par les plaisanciers et les professionnels du tourisme nautique, ils ont fait l'objet en 2022 d'une remise en état générale et d'une concertation avec les professionnels pour préparer dans la concertation l'installation d'une trentaine de nouveaux dispositifs en 2023.



Boîte de mouillage dans le lagon de Mayotte © D. Soubieux, OFB



Formation pour la plantation de palourdes © M. Bouilliez, OFB

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

Sensibiliser les scolaires

L'appel à projets « les p'tits fondus du lagon » permet au Parc d'impliquer plusieurs milliers d'élèves chaque année autour de la connaissance et de protection de la biodiversité marine. Il comprend un appui financier, des animations pédagogiques par le Parc et ses partenaires ou encore des journées éducatives en mer avec les animatrices pédagogiques du Parc. Publié en avril, il a permis d'initier de nouveaux projets dès la rentrée scolaire 2022 :

- 45 projets dont 15 financés sur une enveloppe de 40 000 euros ;
- 2 200 élèves sensibilisés dans 34 établissements scolaires ;
- 270 interventions en classe et sur le terrain ;
- 80 sorties pédagogiques en mer ;
- 13 communes.

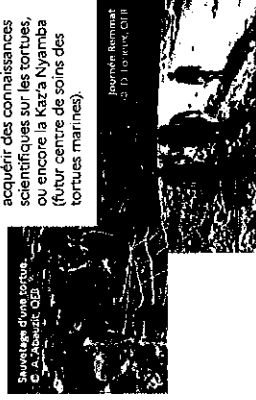
2 200 élèves impliqués dans le programme pédagogique du Parc en 2022

Protéger les tortues marines

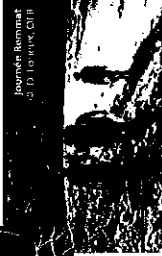
Le Parc poursuit l'animation du Réseau Echouage Mahorais des Mammifères marins et des Tortues marines (REMMA) en 2022. Les multiples sollicitations de secours et sauvetage d'animaux échoués ou en détresse et le ramassage d'ossements confirme son rôle d'informateur auprès des autorités sur le braconnage, principale cause de mortalité des tortues à Mayotte.

Plus de 80 nouveaux membres ont été formés et sont opérationnels sur le terrain en cas d'échouage. Quinze membres ont également été formés à réaliser des nécropsies/prélèvements biologiques sur les cadavres pour des travaux scientifiques ou analyses vétérinaires.

Une stratégie de fédération du réseau/communication est formalisée et sera mise en œuvre en 2023 afin d'être plus présent sur l'ensemble du territoire. Le Parc subventionne par ailleurs des associations locales afin de sensibiliser et acquérir des connaissances scientifiques sur les tortues, ou encore la Kaz'a Nyamba (futur centre de soins des tortues marines).



Échouage de tortue marine © D. Soubieux, OFB



Jeune membre du Réseau Echouage Mahorais des Mammifères marins et des Tortues marines © D. Soubieux, OFB

Créer des relais de sensibilisation : les ambassadeurs du lagon

En 2022 le Parc s'est consacré à accompagner l'ensemble des ambassadeurs du lagon.

Une formation en mai a réuni 61 participants (71 structures) autour des « Relais coralliens de Mayotte » et du « Continuum terre-mer ». Une première partie théorique à Dzaoudzi et a été suivie d'une sortie pédagogique en mer. Les ambassadeurs ont acquis de nouvelles connaissances qu'ils utiliseront en médiation environnementale auprès de la population locale. Deux formations à la préservation des mangroves ont aussi été organisées avec 36 participants (4 structures).

L'ensemble des besoins et attentes des ambassadeurs a été recueilli pour élaborer une stratégie de renforcement du tissu de citoyens-relais en 2023.

Développer les outils pédagogiques

En 2022, le sculpteur Yael Hilly a terminé 8 figurines réalistes d'espèces phares du lagon et un plongeur, qui serviront pour l'animation sur les espèces marines emblématiques de Mayotte.

Pour faciliter la connaissance du corail auprès d'élèves ayant un handicap sensoriel, moteur ou cognitif, le pôle pédagogique du Parc a développé une animation qui fait appel au toucher avec de l'argile.

Les plaquettes d'identification des palétotiers ont été imprimées en 100 exemplaires livrés en juillet.

Le cahier d'activités pédagogiques « Les p'tits fondus à la découverte du lagon », dédié aux élèves du 1er degré, a été réédité en 2 500 exemplaires (6000 exemplaires écoulés à Mayotte depuis 2015).

Enfin, le Parc poursuit sa participation au comité de pilotage de la mallette « tortues marines » pilotée par le Centre de documentation pédagogique du Rectorat.



Cahier d'activités dédié aux élèves du 1er degré © Y. Hilly, OFB

Développer les sciences participatives : le réseau Tsïôno et Reef Check

Sans animateur la majorité de l'année 2022, le réseau Tsïôno a été impacté avec 71 nouveaux membres et seulement 258 observations (650 en 2021) sur www.tsiono.fr. Ceci illustre l'importance du nouveau animateur qui rejoindra l'équipe du Parc début 2023 pour relancer le réseau.

Une stagiaire de Master 2 au Parc a étudié la structure sociale des dauphins Turssioides aduncus autour de Mayotte avec les coranés Tsïôno. Les résultats, présentés en conférence publique, révèlent des associations préférentielles fortes mais instables dans le temps et confirment l'importance de poursuivre la collecte de données par le réseau Tsïôno pour en apprendre plus sur les cétacés.

L'association Service Plongée Scientifique, financée en 2022 par le Parc, a suivi et entretenu les 16 stations Reef Check, réseau participatif mondial autour des récifs coralliens qui existe depuis 2000 à Mayotte. Des formations « eco-divers » sont réalisées tous les ans pour que les bénévoles suivent chacune des stations. Enfin, l'association a mis à jour le carnet des stations permettant de mieux planifier les suivis et repérages en plongée (<https://www.reefcheck.fr/mayotte>).

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

Sensibiliser tous les publics

Le plan de communication et de sensibilisation du Parc, au service du programme d'action, a pour objectif d'accompagner le changement des comportements de tous les publics en utilisant les différents canaux de communication à sa disposition :

Communication par voie de presse

En 2022, le Parc a envoyé 17 communiqués de presse. L'accueil d'équipes de presse locale et nationale (France 3, France 5, Ushuaia TV, Outremer, etc...) sur des actions du Parc a complété la couverture médiatique. L'ensemble a généré plus de 150 retombées référencées dans les médias locaux.

Le Parc a également lancé cinq invitations à la presse donnant lieu à une couverture optimale en télévision et en radio, médias les plus suivis par la population de Mayotte. Ces rendez-vous à la presse concernaient :

- la restitution des résultats du réseau Tsi'Ono le 2 août (science),
- l'opération Premières bulles au pays du corail à Milha le 9 août (éducation),
- le rappel des règles d'observation des mammifères marins avec une sortie presse en mer le 26 août (tourisme et loisir),
- la réunion du nouveau conseil de gestion le 13 septembre avec la diffusion de la brochure du filan des 10 ans d'actions du Parc faisant office de feuille de travail (gouvernance),
- le festival Laka avec son village des traditions de la mer et sa course de pirogue les 5 et 6 novembre (patrimoine culturel).



Communication digitale

En 2022, le Parc a poursuivi le développement de son site web, véritable carte de visite du Parc, qui comptabilise en moyenne 21000 visites par mois. 22 actualités ont été publiées souvent accompagnées de vidéos. Les pages « froides » du site ont été mises à jour avec un effort particulier sur la rubrique « Le Parc en action », certains objectifs opérationnels du Parc ayant abouti (résultats scientifiques, outils de gestion...) et de nouvelles actions ayant été ajoutées.



La page Facebook du Parc a fait l'objet d'une alimentation soutenue et continue avec 79 publications permettant de faire croître son audience de manière significative. Le nombre total d'abonnés est passé de 2800 en décembre 2021 à plus de 4000 en décembre 2022, soit une augmentation de 30%. La mise en ligne régulière de photos et de vidéos illustrant les missions du Parc a permis d'optimiser la portée des publications. Un lien vers une page du site internet est quasi-systématiquement ajoutée afin d'alourdir le référencement de ce dernier.

Production d'outils audiovisuels

Dans le but de créer du contenu facile à partager, que ce soit lors d'événements, dans les médias ou sur les réseaux sociaux, le Parc a produit, co-produit, diffusé et rediffusé une douzaine de vidéos couvrant les sujets suivants :

- Les sciences participatives à travers les portraits d'observateurs du réseau Tsi'Ono,
- la présentation du Parc via un clip de 3mn faisant le bilan de 10 ans d'actions,
- le suivi des contaminants chimiques sur le long de continuum terre-mer,
- l'inventaire des espèces en zone profonde entre -50 et -150m de profondeur,
- les événements du Parc sous forme de bilan en vidéo, et avec un teaser avant le Festival Laka
- la pose de filets anti-déchets dans les rivières et lagon,
- le témoignage du fundi Bacar Hairami, un des derniers piroguiers à voile.

En plus des réalisations professionnelles, les agents du Parc filment et prennent des photos des milieux et des activités afin d'alimenter le fond audiovisuel. Un total de 77 vidéos (+12 en 2022), 2593 photos (+169 en 2022) et 365 illustrations sont référencées dans la médiathèque du Parc.



PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

Inscriptions et campagnes à large diffusion

Les messages de sensibilisation du Parc remplissent 6 pages dans le magazine annuel Caribou à Mayotte ainsi que l'Horaires de marées 2022. Des insertions dans le Guide, parution bimestrielle, sont adaptées en fonction de l'actualité. Le Parc a réalisé des insertions dans les agences scolaires de Mayotte tirés à 10 000 exemplaires exclusivement pour les élèves de l'île.

En mars, une campagne d'affichage 4x3m et d'insertion média papier et web visant à interpeller le grand public sur la question des déchets avec une série de 10 visuels représentant des animaux fait à partir de déchets accompagnés de la signature inspirée du peintre Magritte « Ceci n'est pas... ».

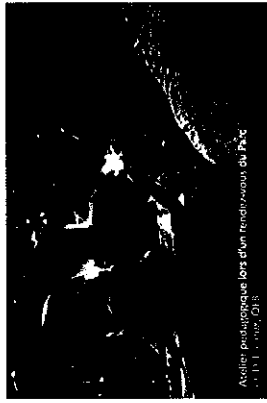
Communication sur le lagon et sur les plages

Qu'il s'agisse des pêcheurs professionnels ou vivriers, des plaisanciers, des opérateurs nautiques, d'usagers balnéaires, de jeunes résidents ou d'acteurs associatifs et des collectivités, le Parc par l'intermédiaire de ses agents et d'outils adaptés (événements, formations, médiation environnementale, science participative, panneau, rencontres sur le terrain...), s'efforce de communiquer avec l'ensemble des personnes qui fréquentent le lagon et le littoral.

Ces démarches et ces outils sont décrits dans les pages précédentes de ce rapport, aux chapitres dédiés à chacune des problématiques abordées.

Communication au-delà de Mayotte

La communication du Parc est relayée au niveau national par l'Office français de la biodiversité, sur son site internet, ses réseaux sociaux et dans les publications qu'elle porte et les partenariats avec la presse nationale. Le Parc a contribué à la communication du plan France Relance en communiquant sur les actions qu'il a pu financer grâce à ce plan.



Animer un cycle de conférences pédagogiques

En 2022, le Parc a lancé « Les rendez-vous du Parc », cycle de conférences pédagogiques permettant de faire se rencontrer les experts de différents domaines et le grand public, et de rendre accessible au plus grand nombre les travaux scientifiques, leurs résultats et l'utilité de ces connaissances pour la gestion du Parc naturel marin.

Deux conférences ont été organisées en 2022 :

- Jeudi 31 mars au restaurant La Croisette, « L'impact du volcan sur les écosystèmes profonds » avec des intervenants de l'Ifremer et du BRGM Mayotte.
- Jeudi 26 mai dans le cadre du Festival de l'Image sous-marine de Mayotte, « Mise en lumière des zones obscures du récif » avec l'équipe du projet MESOMAX piloté par Bioceif.

400 personnes sont venues aux rendez-vous du Parc

BONNE GOUVERNANCE

PROCHAÏN
2023

Pour les actions relatives au bon fonctionnement du conseil de gestion et du Bureau, vous pouvez vous reporter aux pages 6 et 7 de ce rapport d'activités. Concernant la prise en compte des avis et recommandations, vous êtes invité à consulter le tableau en annexe, page 26.

Le taux moyen de participation aux réunions du conseil de gestion et du Bureau a été respectivement de 73% et 77%

PROCHAÏN
2023

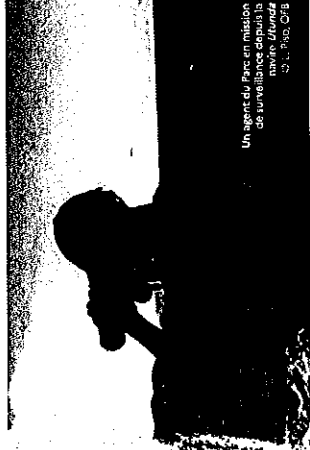


Atelier participatif avec les membres du conseil de gestion © D. LORICQ, ONB

Concernant les moyens alloués à la mise en oeuvre du plan de gestion ainsi que la collaboration des partenaires pour garantir l'atteinte des objectifs, vous pouvez lire les pages 8 et 9 de ce rapport.

Veiller au respect de la réglementation

Au cours de l'année 2022, le Parc naturel marin a réalisé 190 contrôles et 16 procès-verbaux ont été dressés. Au cours de ces procédures, 4 moteurs et une embarcation ont été saisis, ainsi que de nombreux outils et matériels de pêche. La majorité des infractions constatées concerne la pêche en action de nage dans le lagon, la pêche INN (licite, Non déclarée et Non réglementée), la pêche au filet dans le lagon par des non professionnels et le dépassement du quota des prises.



Un agent du Parc en mission de surveillance depuis le navire UROU © S. S. / ONB, ONB

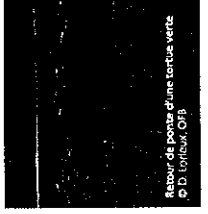
L'état d'avancement des actions programmées pour atteindre les objectifs du plan de gestion est l'objet de l'intégralité de ce rapport pour l'année 2022.

BONNE GOUVERNANCE

PROCHAÏN
2023

Adapter la réglementation

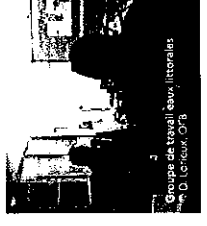
Sur proposition du Bureau du Parc en 2020, après avis du Bureau sur un 1er projet en 2021, le Préfet de Mayotte a mis en place des zones de protection de biotopes (ZPB) pour protéger les habitats indispensables à la reproduction des tortues marines à Saziley, Charifou, Papani et Moyya. Ce renforcement de la réglementation est le fruit d'une coopération exemplaire entre des services de l'Etat à l'écoute et des membres du Conseil de gestion pragmatiques et forces de proposition. Le Parc contribuera activement, au côté des services déconcentrés de l'Etat, à la mise en oeuvre concrète de cette protection renforcée.



Atelier de travail avec les services © D. LORICQ, ONB

Faire approuver la stratégie scientifique

la pêche. Pour le Parc, il s'agit de réfléchir à la fois à une stratégie de modernisation de la flotte locale adaptée à Mayotte et aux mesures de protection des ressources halieutiques pour assurer la survie à long terme de la filière pêche. L'étroite collaboration entre le secteur de la pêche et le Parc est atout essentiel pour l'avenir de Mayotte.



Les équipes techniques du Parc sont accompagnées chaque année dans leurs réflexions sur l'acquisition de connaissances par un groupe d'experts scientifiques de divers horizons. Initialement sur des questions relatives aux eaux littorales en 2013, le Groupe de Travail Eaux Littorales (GT ELLT) s'est réuni à deux occasions en 2022 (février et décembre).

Mayotte a eu l'honneur d'accueillir en septembre 2022, le Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques (CCRUP) de l'aquaculture et de la pêche. A l'invitation des pêcheurs de Mayotte, le Parc naturel marin est intervenu lors de l'assemblée générale du CCRUP pour présenter aux professionnels des régions ultrapériphériques et à l'Europe son programme de travail dans le domaine de

Faire rimer protection et développement

Porter secours en mer

Le 23 août, un équipage du Parc en mission de surveillance du lagon à bord du navire Utunda, a reçu un message du centre régional opérationnel de sécurité et de sauvetage (CROSS) alors qu'ils naviguaient dans la zone nord-est du lagon. Le CROSS signalait la présence de 6 jeunes en difficulté à proximité de l'îlot Mitsongoma. Ayant appris que les pilotes des jeunes gens se remplissaient d'eau et voyant les conditions météo se dégrader, les agents du Parc firent immédiatement route vers l'îlot et remorquèrent les naufragés pour les déposer quelques minutes plus tard sur la plage de Bandraboua. Le pire a ainsi pu être évité.

Les annexes

Liste des avis rendus par le Bureau du Parc en 2022

Projet	Localisation	Procédure	Délibération	Avis
Création d'un ponton de débarquement pour les pêcheurs et remise en état de la mise à l'eau	Petite Terre	Demande d'examen au cas par cas	Bureau du 02/08/2022	Etude d'impact préalable indispensable compte tenu des enjeux marins.
Réhabilitation de la gare maritime internationale	Petite Terre	Demande d'examen au cas par cas	Bureau du 24/08/2022	Dossier complet compte tenu des enjeux. Pas d'étude d'impact complémentaire nécessaire.
Aménagement du port de plaisance et création d'une zone de mouillage	Mamoudzou	Avis conforme	Bureau du 19/10/2022	Avis favorable avec prescriptions et recommandations.
Utilisation d'un drone sous-marin dans le Parc marin	Extérieur du lagon	Avis	Bureau du 19/10/2022	Avis favorable.
Remplacement du ponton du STM	Petite Terre	Demande d'examen au cas par cas	Bureau du 24/08/2022	Dossier complet compte tenu des enjeux. Pas d'étude d'impact complémentaire nécessaire.
Remplacement du ponton du STM	Petite Terre	Avis (Déclaration loi sur l'eau)	Bureau du 24/08/2022	Avis favorable avec recommandations
Aménagement du port de plaisance. Création d'une zone de mouillage, d'une aire de carénage et d'une station d'avitaillement.	Petite Terre	Avis conforme	Bureau du 10/11/2022	Avis favorable avec prescriptions et recommandations.
Construction d'un ponton pour les pêcheurs	Mtsahara	Avis conforme	Bureau du 10/11/2022	Avis favorable avec réserves, prescriptions et recommandations.
Construction d'un ponton	lot Mtsamboro	Avis conforme	Bureau du 10/11/2022	Avis favorable avec prescriptions et recommandations.

Liste des subventions versées par le Parc en 2022

Nom du bénéficiaire	Type de financement	Projet	Montant total projet	Date	Montant de la subvention accordée (AE)	%
Mayotte Nature Environnement	Décision de subvention	Coordination du Réseau d'Education à l'Environnement et au Développement Durable de Mayotte	188 213 €	20/04	20 000 €	11%
Oulanga Na Nyamba	Convention annuelle d'objectifs	Réalisation des actions de conservation des tortues marines à Mayotte	98 317 €	09/05	50 247 €	51%
Collège de Pamandzi	AAP P'tits fundis	Expédition scientifique aux îles Glorieuses dans le cadre scolaire	30 386 €	13/07	5 448 €	18%
Collège de Pamandzi	AAP P'tits fundis	Campagne scientifique autour de Mayotte dans le cadre scolaire	35 956 €	13/07	5 000 €	14%
Lycée de Sada	AAP P'tits fundis	"Une symbiose entre moi et mon lagon..."	6 864 €	13/07	3 054 €	44%
Apprentis d'Auteuil Mayotte	AAP P'tits fundis	"Génération apprentis du lagon 2022-2023"	10 298 €	13/07	2 770 €	27%
APEEPP 5	AAP P'tits fundis	"Reporters en herbe : les richesses naturelles à Mayotte"	2 136 €	13/07	271 €	13%
Lycée de Kahani	AAP P'tits fundis	Susciter des vocations en EPS en lien avec le lagon	6 315 €	20/07	2 640 €	42%
Collège Boueni Miti de Labattoir	AAP P'tits fundis	Education au développement durable. Sciences participatives	9 500 €	20/07	2 040 €	21%
Collège de Bandjélé	AAP P'tits fundis	Le lagon: conscience environnementale et motivation scolaire	43 787 €	20/07	1 820 €	4%
AS du collège de Dembeni	AAP P'tits fundis	Partons de Mayotte à Paris ! Tropique de la beauté!	62 688 €	20/07	5 000 €	8%
AS du collège de Dembeni	AAP P'tits fundis	Partons de Mayotte à Paris ! Tropique de la beauté!	62 688 €	20/07	5 000 €	8%
UNSS	AAP P'tits fundis	"Le lagon s'HANDifférences"	10 898 €	20/07	1 150 €	11%
Collège de Ouangani	AAP P'tits fundis	Projet nature en bonne santé vs nature dégradée par l'Homme	3 796 €	20/07	660 €	17%
Lycée polyvalent Younoussa Bamana	AAP P'tits fundis	Approfondissement du programme SVT à travers la biologie marine	220 €	20/07	175 €	80%
Lycée agricole de Mayotte	AAP P'tits fundis	Découverte de l'impact de l'agriculture sur le lagon	5 447 €	20/07	3 830 €	70%

Liste des membres du nouveau conseil de gestion

Membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte à compter du 01/06/2022 (personnes morales et physiques)	
Catégorie 1 : représentants de l'Etat et des établissements publics	
1	Directeurtrice de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt DAAF
2	Directeurtrice de la mer sud de l'océan Indien DMISOI
3	Directeurtrice de l'environnement, de l'aménagement et du logement DEAL
4	Commandant.e de la zone maritime sud de l'océan Indien CZM
5	Représentant.e local.e du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres CDL
6	Représentant.e du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte CUFR
Catégorie 2 : représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements ou d'organismes à compétence territoriale	
1	Représentante du Conseil départemental de Mayotte Zaounaki SAINDOU
2	Représentante du Conseil départemental de Mayotte Zouhouria MOUAYAD BEN
3	Représentant du Conseil départemental de Mayotte Madi Moussa VELOU
4	Représentant des communes Ali ALI MOUSSA (maire de Bandrélé)
5	Représentant des communes Laithidine BEN SAID (maire de Misamboro)
6	Représentante des communes Tatiana Priscilla PRAT (maire de Pamandzi)
7	Représentant des organismes compétents en matière d'eau et d'assainissement à Mayotte Mohamed MADIBACAR (SMEAM)
8	Représentant du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte Abdou DAHALANI
9	Représentant du Conseil de la culture, de l'environnement et de l'éducation de Mayotte Bruno BOUARD FOSTER
Catégorie 3 : représentants des organisations professionnelles	
1	Représentant des pêcheurs Charif ABDALLAH (CAPAM)
2	Représentant des pêcheurs Issouffi ABDALLAH (CAPAM)
3	Représentant local de la pêche hauturière Laurent PINAULT (SAPMER)
4	Représentant local d'associations de pêcheurs Ouirane IBRAHIM (COVIPEM Mitsapere)
5	Représentant local d'associations de pêcheurs Mahadali MIKIDADI (asso pêcheurs Pte Terre)
6	Représentant local de l'aquaculture Harache ABDOULMAJID (CAPAM)
7	Représentant des syndicats locaux de pêche professionnelle Régis MASSEAU
8	Représentant de coopératives locales de pêche Pierre BAUBET (COPEMAY)
9	Représentant de la chambre de commerce et d'industrie locale Bourahima Ali OUSSENI

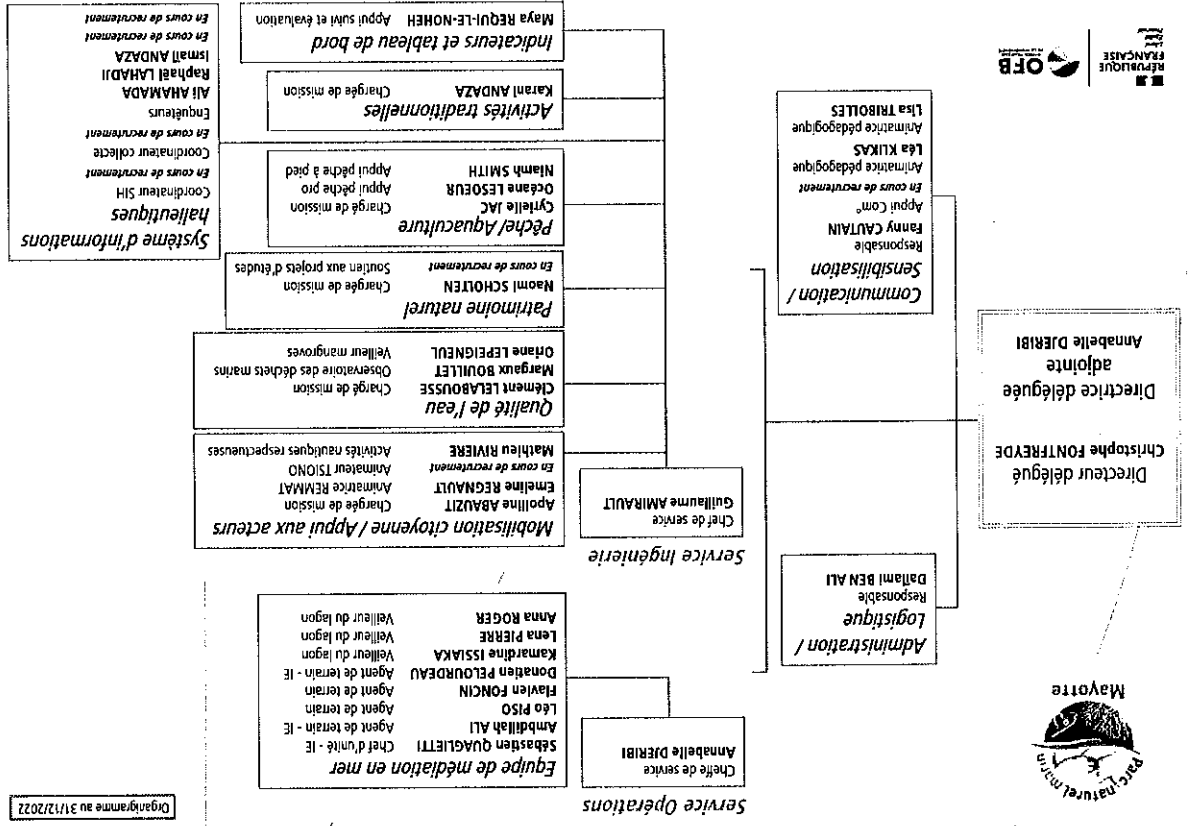
Liste des subventions versées par le Parc en 2022 (suite)

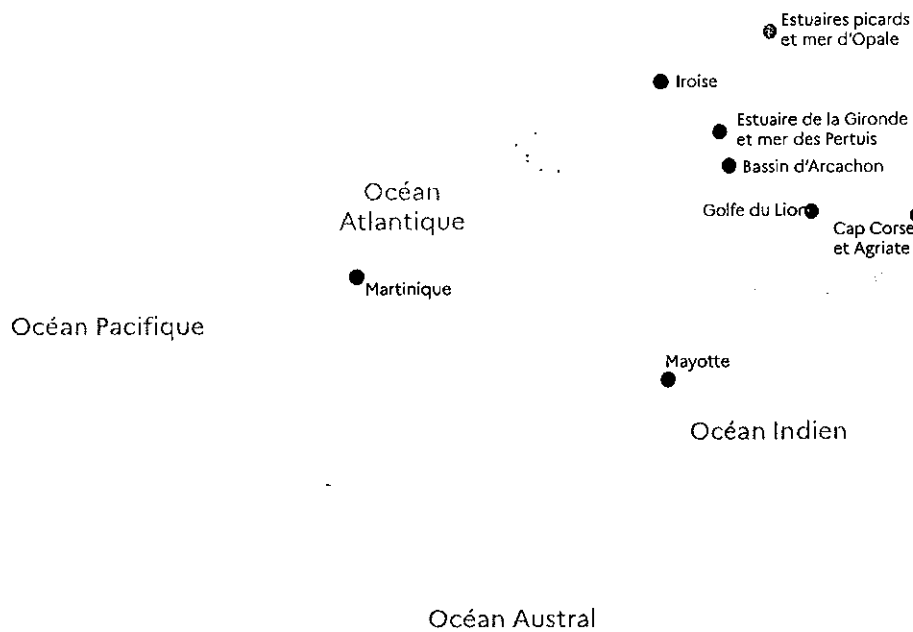
Nom du bénéficiaire	Type de financement	Projet	Montant total projet	Date	Montant de la subvention accordée (AE)	%
AS du collège de Doujani	AAP Petits fonds	Education à l'environnement marin	6 051 €	21/07	1 650 €	27%
La Cerise sur le Gateau Prod.	Convention France relance	Film documentaire 52 mn	79 533 €	23/09	50 000 €	63%
LES COCOTTES	AAP Art et Mer	"CORAUX"	25 500 €	12/10	7 500 €	29%
Marine NOUVEL	AAP Art et Mer	"Si nos corps sont des files"	14 200 €	12/10	5 500 €	39%
Johanna GREGOIRE	AAP Art et Mer	"Mama Shingo, valorisation du sel de Bandrélé"	20 920 €	12/10	5 000 €	24%
Jean-Christophe LANQUETIN	AAP Art et Mer	"Une scène dans la vasière"	38 620 €	12/10	7 500 €	19%
Nicolas JUDELEWICZ	AAP Art et Mer	"Ligne d'eau - Mayotte"	8 000 €	12/10	3 250 €	41%
GEPOMAY	Convention pluri-annuelle d'objectifs	Etude et protection des oiseaux de Mayotte	125 260 €	08/11	61 070 €	49%
ORO	Décision de subvention	Mon environnement, je le connais, je le protège-Terre	63 000 €	25/11	20 000 €	32%
Florida International University	Avenant à une décision de subvention (supplément financier)	Ecologie des habitats d'alimentation et de transit des raies mantas (Mobula alfredi) dans le lagon de Mayotte	128 764 €	14/11	14 994 €	12%
Aude GOURICHON	AAP Art et Mer	"Mon herbier marin imprimé"	20 300 €	14/11	7 500 €	37%
Juliette PELOURDEAU	AAP Art et Mer	"Street céramique et trésors des mers"	79 665 €	14/11	3 750 €	5%
Oulanga Na Nyamba	Enveloppe PNMM ajoutée à l'AAP O/B Mobiodiv	Kaz'a Nyamba : Centre de découverte et de soin des tortues marines	688 254 €	05/12	47 398 €	7%
Réseau EEDD	Convention pluri-annuelle d'objectifs	Accompagnement des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable, et création d'un centre de ressources documentaires	286 232 €	07/12	120 000 €	42%
Les Naturalistes de Mayotte	Décision de subvention	Formation du Club Jeunes Naturalistes 2022/2023	15 000 €	07/12	10 000 €	67%

Liste des membres du nouveau conseil de gestion (suite)

10	Représentant de l'Union maritime locale	Norbert MARTINEZ (Pdt UMIM)
11	Un représentant local des opérateurs nautiques	Nicolas CHABOT (Lagon aventures)
12	Un représentant local des structures compétentes en matière de tourisme	Michel AHMED (AADM)
13	Un représentant local des structures compétente en matière de plongée sous-marine	Antoine TORDEUR (Happy Divers)
Catégorie 4 : représentants des associations d'usagers		
1	Un représentant local des pêcheurs en pirogue	Association amicale des piroguiers (Pdt Madi Saindou)
2	Un représentant local des plaisanciers	Association des croiseurs hauturiers de Mayotte (Olivier Berland)
3	Un représentant local des apnéistes	Association les palmes longues (Pdt-Christophe Delpont)
4	Un représentant local des pêcheurs à pied	Association kale tondro de Mayotte (Pdt Ibrahim Antoine)
5	Un représentant local des pêcheuses au djarifa	Association djarifa de Mtsahara (Pdtte Attoumai Mama Madi)
6	Un représentant d'une organisation locale de sports nautiques	Association canoë kayak touristique et sportif de Mboouni (Pdt Boïnadi Colo)
Catégorie 5 : représentants locaux d'associations ou de fédérations de protection de l'environnement		
1	Association	Les Naturalistes de Mayotte (Pdt Michel Charpentier)
2	Fédération	FMAE (Pdt Madi Ali)
3	Fédération	MNE (Pdt Houlam Chamsidime)
4	Association	Oulanga na nyamba
5	Association	AME (Pdt Boïnae Saïd Boïna)
Catégorie 6 : personnalités qualifiées		
	Un expert dans le domaine de l'halieutique	Marc LEOPOLD (IRD)
	Un expert dans le domaine de la biodiversité récifale et des écosystèmes associés	Pascale CHABANET (IRD)
	Un expert dans le domaine des mammifères marins	Vincent RIDOUX (CINRS)
	Un expert dans le domaine des sciences humaines et sociales	Esmeralda LONGEPEE (CUJFR)
	Un expert dans le domaine de la qualité de l'eau et de l'assainissement	Jean Louis GONZALEZ (FREMEX)
	Un expert dans le domaine de la formation maritime	Eric BELAIS (EAMM)
Catégorie 7 : Un représentant des aires marines protégées françaises voisines		
	RNN des Glorieuses	Franck LUSTENBERGER (TAAF)

Organigramme de l'équipe du Parc au 31 décembre 2022





Parc naturel marin de Mayotte

Centre d'affaires de l'aéroport
Aéroport de Mayotte
97615 Pamandzi

02 69 60 73 65
parcmarin.mayotte@ofb.gouv.fr

Le rapport d'activités 2022
du Parc naturel marin de Mayotte
a été approuvé par le conseil de gestion
le XX février 2023



www.parc-marin-mayotte.fr